



<https://www.arts-mobilites.fr/la-mobilite-sur-le-territoire/enquete-mobilites-2023/>

ENQUÊTE MOBILITÉS 2023

DE JANVIER À AVRIL 2023

Pour adapter au mieux les moyens aux besoins de mobilité, Il est essentiel de mesurer les évolutions des pratiques de déplacements de nos concitoyens. Pour ce faire, il existe un outil aussi simple à imaginer que complexe à mettre en œuvre : une enquête mobilité.

Enquête Mobilités 2023

Pour adapter l'offre de mobilité, nous avons besoin de connaître vos habitudes de déplacements.

L'enquête mobilités débute en janvier 2023.
Si vous faites partie des habitants enquêtés, vous serez averti au préalable par courrier.

Et vous, comment vous déplacez-vous ?

ARTOIS MOBILITÉS

Logos of partner organizations: République Française, Cerema, Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, CAIL Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, AGGLO, AULA Arrêtés Culturelles de L'ARTOIS.

Page 1/5

ARTOIS MOBILITES
39, rue du 14 juillet - CS 70 173
62303 LENS cedex
Tél : 0800 409 209 - contact@am62.fr
Heures d'ouverture du lundi au vendredi :
8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)





1- UNE ENQUÊTE MOBILITÉ, C'EST QUOI EXACTEMENT ?

L'enquête mobilité sert à mieux connaître la façon dont se déplace les habitants . Les informations recueillies ont pour but de mesurer l'évolution des pratiques (usages du vélo, de la voiture, des transports en commun...) pour mieux organiser la mobilité sur notre territoire (circulation routière, stationnement, lignes de bus ...).

Ce type d'enquête est nécessaire pour actualiser des données comme :

- Les motifs de déplacements (loisirs, travail, santé, éducation...),
- Le nombre moyen de déplacements par jour,
- Les origines et destinations des trajets quotidiens,
- La part des utilisateurs par modes de transport : train, voiture, vélo...,
- Le nombre et le type de véhicules qui équipent les ménages,
- Les distances parcourues,
- Les temps de trajets,
- Le télétravail,
- ...

Une fois les besoins des habitants mieux connus, les équipes d'Artois Mobilités pourront travailler au mieux à l'amélioration des solutions mobilités proposées par le réseau TADAO.

2- QUESTIONNAIRE ANONYME AUPRÈS DE 11 000 HABITANTS TIRÉS AU SORT

Cette enquête se déroulera entre janvier et avril 2023 auprès de 11 000 résidents de nos 3 agglomérations. La moitié sera interrogée par téléphone, l'autre en « face-à-face » lors d'entretiens réalisés au domicile du ménage.

Au sein de chaque ménage, une ou deux personnes âgées de 5 ans et plus seront enquêtées sur leur manière de se déplacer et sur les déplacements effectués la veille du jour de l'entretien.

Les premiers résultats seront disponibles fin 2023.

3- LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Cette enquête sera effectuée selon une méthode soumise aux dispositions de la Loi 51-711 du 7 juin 1951 sur

Page 2/5





l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite Informatique et Libertés et leurs modifiants.

Les données collectées feront l'objet d'un traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont sont investis Artois Mobilités et le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Les réponses à ce questionnaire, collectées par les prestataires TEST SAS, sont protégées par le secret statistique et destinées au CEREMA, responsable du traitement. Les données de contact (nom, coordonnées) seront conservées par TEST SA pendant la durée de la collecte et des opérations d'apurement et de redressement des données, puis détruites au plus tard le 31 décembre 2023. Conformément à la loi, durant cette période, vous aurez la possibilité d'accéder à vos données à des fins de modification ou de suppression.

4- LES QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES...

- Comment serai-je interrogé(e) ?

Pour réaliser l'enquête, des logements sont tirés au sort. Ce sont les occupants actuels de ces logements qui sont interrogés de manière à constituer un échantillon représentatif des habitants du territoire. Quelques jours avant l'entretien, vous recevrez un courrier dans votre boîte aux lettres vous indiquant que vous avez été sélectionné pour participer à l'enquête.

- Puis-je demander à être interrogé(e) ?

Non les ménages enquêtés sont tirés au sort selon une méthode qui permet d'obtenir un échantillon représentatif de la population territoire. Si vous n'avez pas été sélectionné vous ne pourrez pas participer à l'enquête.

- En quoi l'enquête m'intéresse-t-elle ?

L'enquête porte sur les déplacements quotidiens des habitants. Elle a pour objectif principal de connaître la mobilité et l'utilisation des différents modes de transport. Elle nous fournira des éléments pour décider des améliorations à apporter à la l'offre TADAO.

- Si je suis tiré au sort, est-il utile que je réponde ?





Oui, si vous avez été sélectionné, c'est que votre situation personnelle est représentative de l'une des facettes de l'ensemble de la population. Quel que soit votre âge, que vous viviez seul ou en couple, avec ou sans enfant, que vous soyez travailleur, étudiant, retraité ou actuellement au chômage, d'une manière ou d'une autre, vous vous déplacez dans le territoire. Vous êtes donc bien représentatif d'une situation particulière et il est utile que vous répondiez.

- Le questionnaire n est-il pas indiscret ?

Non, et soyez rassuré(e), d'une part la loi vous protège et garantit la confidentialité de vos réponses, d'autre part, l'enquêteur que nous avons désigné pour vous interroger est soumis au secret professionnel.

(les mairies et les autorités de police ou de gendarmerie sont tenues informées de la réalisation de ce recueil sur leur territoire de compétence)

- Quelle utilisation sera faite de mes réponses ?

Il ne s'agit pas d'une déclaration, vous ne signez aucun document, vous ne vous engagez à aucune action. Vos réponses seront analysées de manière totalement anonyme, dans le seul but statistique.

- Comment reconnaitrai-je l'enquêteur ?

1. A mon domicile : le passage de l'enquêteur sera précédé de l'envoi d'un courrier. L'enquêteur est salarié par la société Test SAS, il disposera d'une carte professionnelle et d'une attestation officielle Artois Mobilités qu'il pourra vous présenter pour prouver de sa qualité.
2. Par téléphone : l'appel de l'enquêteur sera précédé de l'envoi d'un courrier. Le numéro dédié à l'enquête sera indiqué sur le courrier. L'enquêteur est salarié de la société Edfield. En décrochant l'enquêteur devra se présenter et indiquer qu'il s'agit d'un appel dans le cadre d'une enquête. L'enquêteur devra également vous demander votre autorisation pour enregistrer la discussion.

En aucun cas, l'enquêteur ne sera habilité à vous demander des informations personnelles qui ne seraient pas pertinentes dans le cadre de l'enquête (coordonnées bancaires, numéro de sécurité social, avis d'imposition etc.). Seules des informations présentes sur la carte grise (puissance fiscale notamment) pourront être demandée pour recueillir des informations sur les véhicules enregistrés au nom d'un des membres du ménage.





CONTACT

Pour contacter Artois Mobilités : contact@am62.fr

Pour contacter directement l'équipe de la société Test SAS en charge de l'enquête : emc2.artois@test-sa.com

